



Paris, le 22 mai 2018

M. Benjamin RAGNEAU  
Directeur des Ressources Humaines  
du Groupe Public Ferroviaire SNCF  
2, place aux Etoiles  
CS 70001  
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

**Objet : Demande de Concertation Immédiate**

**Monsieur le Directeur,**

L'endettement financier conséquent de la SNCF motive considérablement les plans de restructurations, les plans de gain de productivité, les suppressions d'emplois par la direction du Groupe Public Ferroviaire. La non-reprise de la dette du système ferroviaire par l'Etat est un frein majeur à la réalisation du service public de transport ferré, tant en quantité qu'en qualité.

Depuis la réforme du ferroviaire de 2014, l'endettement de SNCF Réseau s'est d'ailleurs considérablement accru depuis 3 ans (+ de 8 milliards d'euros). Le nouveau pacte ferroviaire proposé par le gouvernement fait mention, à de nombreuses reprises, de la dette du GPF et des leviers de productivité nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Nous constatons dans le rapport financier 2017 du groupe SNCF, au contraire des affirmations de la direction et du gouvernement, que l'entreprise se porte très bien financièrement. Le résultat net excédentaire de + 1.3 milliard d'euros, la trésorerie disponible chez SNCF Réseau et SNCF Mobilités avoisine les 10 milliards d'euros de cash mobilisables à tout moment.

S'il est d'ores et déjà acquis que près de 11 milliards d'euros sur les 54 sont une dette d'Etat, des annonces du gouvernement sur ce point devraient être faites, dans les jours qui viennent, sur le volume repris et un éventuel échelonnement. Il demeure cependant une incertitude sur la dette dite « grise » qui viendrait alourdir celle-ci dans les prochaines années.

Il apparaît également que pour financer une grande partie de ses investissements et rembourser la dette contractualisée, notamment chez SNCF Réseau depuis des décennies, l'entreprise recourt à ce que l'on pourrait appeler de la cavalerie financière.

Ces pratiques de financement et leur sophistication nous inquiètent au plus haut point sur la bonne marche économique de la SNCF.

C'est pourquoi, les Organisations Syndicales de cheminots CGT – UNSA – CFDT vous déposent, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RHO826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, une Demande de Concertation Immédiate sur les demandes suivantes :

- Conditions d'utilisation, de remboursement et intérêts pratiques des programmes de NEU CP dans le GPF ;
- Utilisations, montants et plus-value pour SNCF Réseau du recours aux emprunts dits « écologiques » GREEN BONDS ;
- Impact sur l'endettement de SNCF Réseau de la dette dénommée grise ;
- Conditions de recours à l'emprunt en devises étrangères à des taux d'intérêts élevés (15 milliards d'euros de l'ensemble de la dette du groupe) ;
- Origine et objet de la création de la captive d'assurance, filiale de réassurance logée dans un paradis fiscal au Luxembourg, ainsi que le montant provisionné dans cette société d'optimisation fiscale.

Au-delà de tous ces éléments, les Organisations syndicales CGT-UNSA-CFDT exigent que la Direction du GPF s'engage à utiliser ces nouvelles marges de manœuvre pour améliorer le quotidien des cheminots.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN



UNSA

Roger DILLESEGER



CFDT

Didier AUBERT

